

Décision

n° 2025_06_COM

Objet : Convention de partenariat pour le guide pratique 2025

Le Maire de la Commune du MESNIL SAINT DENIS,
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021, donnant délégation au Maire pour la totalité des décisions,
Considérant la nécessité d'établir une convention avec l'agence Patrick Blanc afin de garantir l'édition du Guide pratique annuel du Mesnil-Saint-Denis.

Décide

Article 1 :

De signer avec L'Agence de Patrick Blanc - 28 allée du bois fleuri - 78830 Bullion

La convention de partenariat pour le guide pratique 2025.

Article 2 :

L'édition du

Fait au Mesnil-Saint-Denis, le

Deux Mille Vingt Cinq.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de l'envoi

- en Sous-Préfecture, le 26 MARS 2025
- et de la publication, le 26 MARS 2025

Le Maire,



Christophe BUHOT

Le Maire,



Christophe BUHOT

Date de compte-rendu en Conseil Municipal :